



COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

20 Rue Saint-Claude

95590 NERVILLE LA FORET

NOTE D'INFORMATION

✉ : scolarite@nervillelaforet.fr

www.nervillelaforet.fr/scolarite

NOTE AUX JEUNES PARENTS

Afin de gérer au mieux la vie scolaire et l'évolution des effectifs de l'école de Nerville-la-Forêt, nous demandons aux parents de jeunes enfants nés ou à naître en 2023 et nés en 2022 et 2021 de bien vouloir remplir le tableau, ci-dessous, et nous le retourner le plus rapidement possible.

Nous attirons votre attention sur l'importance de ces informations afin d'établir une prospective pertinente pour l'avenir de l'école.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos réponses dans la boîte aux lettres de la mairie ou de nous le renvoyer par mail à l'adresse : scolarite@nervillelaforet.fr avant le 18 mai 2024.

Sont admis en petite section de maternelle, les enfants ayant atteints l'âge de trois ans au cours de l'année civile de la rentrée (Les enfants nés au plus tard le 31/12/2020 feront leur rentrée en septembre 2023. Les enfants nés à partir du 1er janvier 2021 feront leur rentrée en septembre 2024.)

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	ADRESSE	TELEPHONE	DATE DE NAISSANCE	DEJA SCOLARISE ?